



PRÉFET DU GARD

Nîmes, le 12 juillet 2017

Préfecture  
Cabinet du Préfet

Le Préfet du Gard

Bureau du Cabinet  
Affaire suivie par :  
C. PERRIN  
☎ : 04 66 36 40 25  
christophe.perrin@gard.gouv.fr

à

Mesdames et Messieurs les maires du département

*En communication à :*

MM les sous-préfets d'arrondissement  
M. le directeur départemental de la sécurité publique du Gard  
Mme la directrice départementale de la sécurité publique de Vaucluse  
M. le directeur départemental de la sécurité publique des Bouches du Rhône  
M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Gard  
M. le chef du service interministériel de défense et de protection civile  
Mme la Présidente de l'Association des Maires du Gard  
M. le Président du Conseil Départemental

**Objet : Sécurisation des célébrations mises en place lors de la fête nationale**

**Réf :** état d'urgence, plan Vigipirate « sécurité renforcée risque attentat », posture été 2017

**P.J. :** 2 arrêtés préfectoraux d'interdiction (artifices de divertissement et vente des bouteilles de gaz ou de carburant dans des récipients)

Les célébrations du 14 juillet vont se tenir dans un contexte sécuritaire où le **niveau de menace terroriste est élevé et persistant**. Le ministre de l'intérieur vient de rappeler par instruction la nécessité de mettre toutes les mesures utiles pour sécuriser les manifestations qui seront organisées à l'occasion de la célébration de la fête nationale (cérémonies, bals, rassemblements musicaux).

Aussi, j'ai tenu hier soir une réunion avec les représentants des forces de l'ordre et le Procureur de la République près le TGI de Nîmes pour définir la conduite à adopter.

En ce qui vous concerne, en votre qualité d'autorité de police administrative dans votre commune, **je vous invite à être particulièrement vigilant**, avec les organisateurs, **aux mesures mises en place pour interdire, par des moyens physiques l'accès des véhicules** (hors véhicules de secours) **aux espaces réservés au public**.

J'ai demandé aux forces de l'ordre de se rapprocher de vous pour examiner, situation par situation, le dispositif de sécurité prévu et vous conseiller dans ce domaine. Je vous invite à leur réserver le meilleur accueil.

Pour les manifestations ayant lieu dans des espaces fermés ou contrôlés, une vigilance accrue doit être portée au filtrage des accès. L'arrivée du public et sa dispersion après les spectacles constituent des moments sensibles. Les organisateurs doivent disposer de moyens d'alerte des forces de l'ordre suffisant et avoir réfléchi à des procédures de réactions en cas d'attaque pour mettre en sécurité le public.

Je vous adresse également copie de **deux arrêtés préfectoraux** que je viens de prendre **pour interdire, dans tout le département, du jeudi 13 juillet au samedi 15 juillet inclus, la vente, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et articles pyrotechniques ainsi que la distribution et la vente à emporter de carburant et de bouteilles de gaz.**

Je vous remercie par avance pour votre collaboration sur laquelle je sais pouvoir compter pour assurer, dans le cadre d'une menace durable, un haut de niveau de sécurité à nos concitoyens.



Didier LAUGA